



**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



19022085

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

31 JAN. 2019

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION JOURNAL

N° d'entreprise : 0457195147

Dénomination

(en entier) : **S.E. AUTO SERVICES**

(en abrégé) :

Forme juridique : SPRL

Siège : Rue de la Bouverie 17 à 7700 Mouscron

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte :

Bureau

La séance est ouverte à 14 heures, sous la présidence de M. Borremari Dany.

La présidence constate que les parts sociales sont représentées conformément aux prescriptions légales. L'assemblée peut dès lors valablement délibérer et statuer.

Composition de l'assemblée

Sont présents ou représentés les associés dont le nom, prénoms et domicile sont mentionnés dans la Liste de présence, ainsi que le nombre de titres, et leur numéro d'ordre, pour lequel ils participent à L'assemblée et, le cas échéant, les noms, prénoms et domicile de leurs mandataires présents éventuels. Cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires présents, est Clôturée et signée par le bureau.

Communication du président

La présente assemblée a été convoquée pour aborder l'ordre du jour suivant :

1. Le transfert du siège social.
2. La nomination de Madame Sohét Diane au poste de gérante.
3. La modification de l'activité principale de la société.
4. La décharge au gérant et démission de Monsieur Borremari Dany au poste de gérant.
5. L'utilisation d'un nom commercial : « Touch & Go »

Constatation que l'assemblée est valablement constituée.

Celle-ci constate qu'elle a été régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et se prononcer Sur l'ordre du jour mentionné ci-dessus.

Discussion des points à l'ordre du jour

L'assemblée adopte les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée constate le transfert du siège social à la Rue Saint Fargeau Ponthierry, 17H à 5020 Temploux.

La proposition est acceptée à la majorité des voix.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/02/2019 - Annexes du Moniteur belge



Volet B - Suite

Deuxième résolution

L'assemblée se prononce sur la nomination de la nouvelle gérante Madame Sohet Diane, cette dernière accepte le mandat de gérante en date du 29/01/2019.

La proposition est acceptée à la majorité des voies.

Troisième résolution

L'assemblée constate la modification de l'activité principale, cette activité sera actuellement la restauration, services HORECA et événementielles.

La proposition est acceptée à la majorité des voies.

Quatrième résolution

L'assemblée se prononce sur la décharge à donner au gérant pour la manière dont il a rempli son mandat pendant l'exercice précédent.

L'assemblée constate et accepte la démission en date du 29/01/2019 du gérant Monsieur Borreman Dany.

Elle se prononce par un vote.

La proposition est acceptée à la majorité des voies.

Cinquième résolution

L'assemblée se prononce sur l'utilisation d'un nom commercial : « Touch & Go ».

L'utilisation du nom commercial « Touch & Go » sera présente sur l'ensemble des documents entrants et sortants de la société.

Elle se prononce par un vote.

La proposition est acceptée à la majorité des voies.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun actionnaire ne demandant la parole la séance est levée

Fait à Mouscron.